

GREVE DU 27 JANVIER 2022					
accueil sur le temps scolaire			accueil periscolaire		
écoles	service minimum pour les enfants de personnels soignants dont l'enseignant est gréviste	classe pour les enfants dont les enseignants ne sont pas grévistes	matin 7h30-8h30	soir 16h30-18h30	restauration scolaire*
Elémentaire Morier	pas d'enseignant gréviste	oui	fermé	fermé	fermé: pas de repas fourni ni par la ville, ni par les familles car pas d'encadrement suffisant
Maternelle Morier	pas d'enseignant gréviste	oui	fermé	fermé	
Elémentaire Vallée-Violette	pas d'enseignant gréviste	oui	ouvert	ouvert	ouvert
Maternelle Vallée-Violette	pas d'enseignant gréviste	oui	ouvert	ouvert	ouvert
Elémentaire Alouette	pas d'enseignant gréviste	oui	fermé	fermé	fermé: pas de repas fourni ni par la ville, ni par les familles car pas d'encadrement suffisant
Maternelle Alouette	pas d'enseignant gréviste	oui	fermé	fermé	
Elémentaire Maisons Neuves	pas d'enseignant gréviste	oui	fermé	fermé	fermé: pas de repas fourni ni par la ville, ni par les familles car pas d'encadrement suffisant
Maternelle Maisons Neuves	pas d'enseignant gréviste	oui	fermé	fermé	
Elémentaire Marie Curie	pas d'enseignant gréviste	oui	fermé	fermé	fermé: pas de repas fourni ni par la ville, ni par les familles car pas d'encadrement suffisant
Maternelle Marie Curie	pas d'enseignant gréviste	oui	ouvert	ouvert	ouvert
Elémentaire Mignonne	oui par les enseignants	oui	fermé	fermé	fermé: pas de repas fourni ni par la ville, ni par les familles car pas d'encadrement suffisant
Maternelle Mignonne	oui	oui	fermé	fermé	ouvert
Elémentaire Blotterie	pas d'enseignant gréviste	oui	ouvert	ouvert	ouvert
Maternelle Blotterie	oui	oui	ouvert	ouvert	fermé: pas de repas fourni ni par la ville, ni par les familles car pas d'encadrement suffisant
Elémentaire République	pas d'enseignant gréviste	oui	ouvert	ouvert	ouvert
Elémentaire Rotière	oui par les enseignants	oui	ouvert	ouvert	ouvert
Maternelle Paul Langevin	oui par les enseignants	oui	ouvert	ouvert	fermé: pas de repas fourni ni par la ville, ni par les familles car pas d'encadrement suffisant

Mise à jour le mercredi 26 janvier à 9h30
informations susceptibles d'évolution

En l'absence de repas fourni par la ville le coût du repas sera déduit du forfait